



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 14974

Texte de la question

M Michel Jacquemin attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la necessite de la reconstitution du service de sante scolaire. En effet, celui-ci, en l'etat actuel de ses moyens, en particulier humains, peut tres difficilement assurer l'execution des missions definies par le code de la sante et la circulaire du 15 juin 1982, comme l'illustre le fait qu'on compte seulement 1 000 medecins scolaires pour 13 millions d'eleves. Aussi lui demande-t-il s'il compte mettre en oeuvre une politique de recrutement et de formation permettant au service de sante scolaire de remplir au mieux les missions qui lui ont ete confiees.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est precise a l'honorable parlementaire que les recrutements ne peuvent, a ce jour, etre effectues que dans la limite des contraintes de gestion des emplois publics qui ne permettent pas de remplacer systematiquement tous les agents. Toutefois, dans le cas present du service de sante scolaire, en vue d'en ameliorer le fonctionnement, des contacts ont ete recemment etablis avec le ministere de l'education nationale dans la perspective de reunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans ce service et de la placer totalement sous sa responsabilite. Il lui serait ainsi beaucoup plus facile de repondre aux besoins de chaque departement en adaptant les moyens en personnel aux missions des structures concernees.

Données clés

Auteur : [M. Jacquemin Michel](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14974

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2893